### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 10 juillet 2023 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

#### Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère nº 1
Marie-Blanche Richer, conseillère nº 2
Loren Allen, conseiller nº 3
Eddy Whitcher, conseiller nº 4
Gilles Asselin, conseiller nº 5
Nancy Lanteigne, conseillère nº 6
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

#### Sont également présents :

Livia Bienvenue, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Martin St-Jacques, responsable de la voirie et des infrastructures Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

M. Jules Varin quitte la séance après le point 7.8

### ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
- 5. CORRESPONDANCE
- 6. URBANISME
  - **6.1.** Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
  - 6.2. Dépôt des documents en urbanisme
  - 6.3. Demande de passage Cyclosportive 100b7
  - **6.4.** Demande d'autorisation à la CPTAQ 7, chemin Brown
  - **6.5. Règlement concernant le Comité consultatif en urbanisme** Adoption

#### 7. ADMINISTRATION

- **7.1.** Approbation des comptes et transferts
- **7.2.** Rapport des dépenses autorisées
- **7.3. Résolution de concordance**, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 306 900 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023
- **7.4. Règlements numéros 320 et 386-2022** Soumissions pour l'émission de billets Adjudication
- **7.5. BMO** Emprunt temporaire programme TECQ
- 7.6. Heures d'ouverture Hôtel de Ville
- **7.7. Calendrier de conservation** Destruction de documents
- **7.8. Ressources humaines** Embauche d'une inspectrice municipale adjointe temporaire à temps partiel
- **7.9.** Inspectrice municipale adjointe Nomination
- **7.10.** Ressources humaines Remerciements
- 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
  - **8.1. Politique sur le fonctionnement de la garde** de la Municipalité de Bolton-Ouest
  - 8.2. Outils et équipements Acquisition
  - **8.3. Appel d'offres 2022-02** Réfection du chemin Paramount Décompte progressif N° 5
  - **8.4. Programme d'aide à la voirie locale** Sous volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPAES)
  - **8.5.** Programme d'aide à la voirie locale Volet Entretien Convention d'aide financière

- 8.6. Travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill Surveillance quantitative (Pointeur)
- 8.7. Rénovations Hôtel de Ville
- 9. ENVIRONNEMENT
  - **9.1.** Projet d'évaluation de la coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - **10.1.** Partage des coûts du service protection incendie Entente intermunicipale
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
  - 11.1. Politique des familles et des aînés Suivi de la mise en œuvre
- **12. LOISIRS ET CULTURE** 
  - **12.1.** Entente de loisirs Cowansville Renouvellement 2023-2024
  - 12.2. Fête des voisins 19 août 2023 demande de permis de réunion
- 13. VARIA
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

\_\_\_\_\_

### 180-0723 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

### 181-0723 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_

### 182-0723 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

\_\_\_\_\_

### 183-0723 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU :

D'approuver la version anglaise du procès-verbal du 26 mai 2023 ainsi que les versions française et anglaise du procès-verbal du 5 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

#### 184-0723 CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance reçue a été transmise aux membres du conseil.

\_\_\_\_\_

## 185-0723 URBANISME RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de juin.

Juin 2023

Nombre de permis émis: 14 Valeur des travaux: 1 176 653,00 \$

### 186-0723 URBANISME DÉPÔT DES DOCUMENTS EN URBANISME

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal dépose les documents suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal du mois de juin 2023;
- La liste des permis et certificats actifs sur le territoire au 10 juillet 2023.

### 187-0723 URBANISME DEMANDE DE PASSAGE - CYCLOSPORTIVE 100B7

Le maire présente la demande.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la tenue de l'activité cyclosportive 100B7 sur notre territoire les 24 et 25 septembre 2023;

DE demander aux personnes responsables de la sécurité de rappeler aux participants l'importance de respecter les règles de partage de la route et d'assurer une présence accrue aux endroits où la visibilité est réduite.

Adoptée à la majorité

Votes

Contre la proposition: 2 Pour la proposition: 4

188-0723

## URBANISME DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ 7, CHEMIN BROWN

Le responsable de l'urbanisme présente le projet.

ATTENDU QUE le projet présenté ne contrevient pas à la réglementation municipale et qu'il n'aura pas d'effet négatif sur l'agriculture en vertu des

critères édictés à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1);

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU :

DE recommander à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles d'autoriser l'aliénation de cinq (5) acres du lot 5 192 570 à des fins d'usage résidentiel.

Adoptée à l'unanimité

### 189-0723 URBANISME

### RÈGLEMENT N° 391-2023 CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME - ADOPTION

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement n° 391-2023 concernant le comité consultation en urbanisme (CCU) a été donné le 5 juin 2023 sous la résolution 161-0623;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le Maire à la séance du 5 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement n° 391-2023 concernant le Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

Adoptée à l'unanimité

### 190-0723 ADMINISTRATION

**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS** 

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 6 juillet 2023 d'un montant de 237 035,23 \$ et d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

### 191-0723 ADMINISTRATION RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La directrice générale adjointe dépose le rapport des dépenses autorisées.

### 192-0723

#### **ADMINISTRATION**

### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 306 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUILLET 2023

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite emprunter par billets pour un montant total de 306 900 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023, réparti comme suit :

| Règlements<br>d'emprunts# | Pour un montant de \$ |
|---------------------------|-----------------------|
| 320                       | 126 100 \$            |
| 386-2022                  | 180 800 \$            |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 320 et 386-2022, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest avait le 6 décembre 2022, un emprunt d'un montant de 162 800 \$, sur un emprunt original de 228 200 \$, concernant le financement du règlement n° 320;

ATTENDU QUE, en date du 6 décembre 2022, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 17 juillet 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement n° 320;

Il EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR: Eddy Whitcher

ET RÉSOLU:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 juillet 2023;
- 2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe;
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| 2024. | 24 100 \$  |                   |
|-------|------------|-------------------|
| 2025. | 25 500 \$  |                   |
| 2026. | 26 800 \$  |                   |
| 2027. | 28 100 \$  |                   |
| 2028. | 29 600 \$  | (à payer en 2028) |
| 2028. | 172 800 \$ | (à renouveler)    |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 320 et 386-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 17 juillet 2023, le terme originel des règlements d'emprunts  $n^{\circ}$  320, soit prolongé de sept (7) mois et onze (11) jours.

Adoptée à l'unanimité

### 193-0723 ADMINISTRATION RÈGLEMENTS NUMÉROS 320 ET 386-2022 – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS – ADJUDICATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 juillet 2023, au montant de 306 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| 24 100 \$  | 5.65000 % | 2024 |
|------------|-----------|------|
| 25 500 \$  | 5.50000 % | 2025 |
| 26 800 \$  | 5.25000 % | 2026 |
| 28 100 \$  | 5.15000 % | 2027 |
| 202 400 \$ | 5,05000 % | 2028 |

Prix: 98,45300 Coût réel: 5,52856 %

#### 2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

| 24 100 \$  | 5,69000 % | 2024 |
|------------|-----------|------|
| 25 500 \$  | 5,69000 % | 2025 |
| 26 800 \$  | 5,69000 % | 2026 |
| 28 100 \$  | 5,69000 % | 2027 |
| 202 400 \$ | 5,69000 % | 2028 |

Prix: 100,00000 Coût réel: 5,69000 %

#### 3 - CD DE LA PORTE-DES-CANTONS-DE-L'EST

| 24 100 \$  | 5,72000 % | 2024 |
|------------|-----------|------|
| 25 500 \$  | 5,72000 % | 2025 |
| 26 800 \$  | 5,72000 % | 2026 |
| 28 100 \$  | 5,72000 % | 2027 |
| 202 400 \$ | 5,72000 % | 2028 |

Prix: 100,00000 Coût réel: 5,72000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 17 juillet 2023 d'un montant de 306 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 320 et 386-2022. Ces billets sont émis au prix de 98,45300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

### 194-0723 ADMINISTRATION BMO – EMPRUNT TEMPORAIRE PROGRAMME TECQ

CONSIDÉRANT QUE les travaux de rechargement des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill débuteront au mois d'août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront financés par le programme de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE le montant du programme TECQ 2019-2023 est de 920 760 \$;

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU:

QUE le maire, la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à obtenir et à signer, auprès de la BMO, un financement à court terme rotatif (ex. marge de crédit) n'excédant pas 920 760 \$ pour réaliser les travaux financés par le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

### 195-0723 ADMINISTRATION HEURES D'OUVERTURE - HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative fait la réception à l'hôtel de ville et travaille à temps partiel, du mardi au jeudi seulement;

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU :

DE modifier les heures d'ouverture de l'hôtel de ville de la Municipalité de Bolton-Ouest comme suit :

**Lundi** – Sur RENDEZ-VOUS seulement (8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h)

Mardi – 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Mercredi – 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h Jeudi – 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi – Sur RENDEZ-VOUS seulement (8 h 30 à 12 h)

Adoptée à l'unanimité

7

### 196-0723 ADMINISTRATION CALENDRIER DE CONSERVATION – DESTRUCTION DE DOCUMENTS

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la destruction des documents mentionnés sur les listes pour l'année 2023 jointes à la présente résolution, préparées par M<sup>me</sup> Madelyn Marcoux, responsable de la gestion documentaire et des archives, conformément au calendrier de conservation actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

#### 197-0723 ADMINISTRATION

### RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE TEMPORAIRE CONTRACTUELLE À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le département d'urbanisme n'est actuellement pas en mesure d'effectuer les inspections requises sur le territoire en raison d'un manque d'effectif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accumule du retard sur la fermeture des permis depuis 2021;

CONSIDÉRANT la candidature spontanée de M<sup>me</sup> Annie Brousseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU:

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 6 juillet 2023 de M<sup>me</sup> Annie Brousseau pour une embauche temporaire contractuelle à temps partiel en tant qu'inspectrice municipale adjointe;

QUE celle-ci commence son emploi le 18 juillet 2023 à raison de deux (2) journées par semaine pour une durée de 17 semaines;

QUE celle-ci soit couverte par l'assurance responsabilité de la Municipalité;

DE financer cette dépense à même le budget du département d'urbanisme;

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

198-0723
ADMINISTRATION
INSPECTRICE MUNICIPALE ADJOINTE – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs municipaux doivent être nommés officiellement par résolution afin de pouvoir appliquer les règlements municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU :

DE nommer  $M^{me}$  Annie Brousseau à titre d'inspectrice municipale adjointe pour la Municipalité de Bolton-Ouest;

QUE celle-ci soit notamment autorisée à faire appliquer :

- Les règlements d'urbanisme;
- Le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);
- Le règlement numéro 286 sur les chiens;
- Le règlement RM 460-2015 sur les nuisances.

Ainsi que toute autre réglementation ou entente dont la responsabilité incombe aux inspecteurs municipaux.

Adoptée à l'unanimité

199-0723

### 199-0723 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES - REMERCIEMENTS

M. le maire informe les personnes présentes que la période de transition à la direction générale de la Municipalité est terminée et exprime ses remerciements auprès de M. Jean-François Grandmont. Il remercie également Mme Sylvie Laroche pour son aide administrative au niveau de la voirie et M. John Rhicard pour son travail exceptionnel en tant que superviseur de la voirie.

\_\_\_\_\_

## 200-0723 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES POLITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA GARDE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

CONSIDÉRANT la nécessité et l'obligation pour toute municipalité d'avoir une personne-ressource disponible en tout temps pour répondre à des appels d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE cette disponibilité implique plusieurs complications et sacrifices à l'employé qui l'exerce;

CONSIDÉRANT QUE l'employé attitré à la garde peut changer selon les vacances, congés, maladies et besoins de la Municipalité;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest procède à l'adoption de la politique sur le fonctionnement de la garde de la Municipalité de Bolton-Ouest jointe en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

201-0723 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES OUTILS ET ÉQUIPEMENTS - ACQUISITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire s'équiper de divers outils et équipements pour le service de la voirie et des infrastructures afin d'être pleinement fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit de respecter les normes et règlements en matière de signalisation routière ainsi que les normes en matière de sécurité au travail lors des diverses interventions sur le territoire et aux infrastructures;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité voirie et infrastructures;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER l'acquisition d'outils et d'équipements pour le service de la voirie et des infrastructures pour un montant maximal de 17 500 \$ avant les taxes applicables;

DE FINANCER cette dépense à même le fonds général de la Municipalité et d'autoriser la directrice générale à procéder à une affectation maximale de 17 500 \$, plus taxes applicables, de l'excédent accumulé non affecté;

D'AUTORISER la directrice générale ou le responsable de la voirie et des infrastructures à donner toute directive et à signer tout document à cet effet selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

## 202-0723 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES APPEL D'OFFRES 2022-02 – RÉFECTION DU CHEMIN PARAMOUNT – DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 5

CONSIDÉRANT la recommandation de Bruno Lortie, ingénieur;

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU:

D'ACCEPTER le décompte progressif n° 5 de l'entreprise Roger Dion et fils 2006 Inc. au montant de 83 570,44 \$ avant les taxes applicables pour des travaux de remise en étant du chemin Paramount dans le cadre de l'appel d'offres 2022-02;

DE financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, conformément au règlement numéro 386-2022;

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

203-0723
VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET - PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX
(PPA-ES)

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1. 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2. 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3. 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS.

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU:

QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest approuve les dépenses au montant de 76 342,40 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

## 204-0723 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2023 Volet Entretien et s'engage à les respecter;

Il EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer la convention d'aide financière 2023 avec le Ministère des Transports pour le volet entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adoptée à l'unanimité

#### 205-0723

#### **VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**

### TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE DES CHEMINS STAGECOACH, FULLER, ARGYLL ET DE BRILL –SURVEILLANCE QUANTITIVE (POINTEUR)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a attribué un contrat pour des travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill conformément à la résolution numéro 072-0323;

CONSIDÉRANT la pertinence d'avoir une surveillance de chantier de type pointeur ou quantitative pour ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme faisant la surveillance laboratoire de ce chantier est également en mesure d'offrir une surveillance quantitative et que des économies sur les frais de déplacement s'appliqueront;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux de réfection et mandat de surveillance sont subventionnés en partie par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité voirie et infrastructures;

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de services de Béton Optimal Inc. numéro 23501 datée du 23 juin 2023;

D'ATTRIBUER un contrat pour la surveillance quantitative des travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill à la firme Béton Optimal inc. pour un montant maximal de 20 000 \$ avant les taxes applicables;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le Fonds général de la Municipalité ou avec l'aide de tout programme d'aide financière;

D'AUTORISER la directrice générale et le responsable de la voirie et des infrastructures à donner toute directive et à signer tout document à cet effet selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

.....

### 206-0723 VOIRIE ET INFRASTRUCTURES RÉNOVATIONS - HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont nécessaires à l'hôtel de ville afin d'optimiser la fonctionnalité de l'espace actuel;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la directrice générale et greffière-trésorière d'avoir un bureau fermé, barré et insonorisé pour des fins de confidentialité et afin de protéger divers documents sensibles;

CONSIDÉRANT QUE certains circuits électriques sont surchargés et représentent des risques d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de rénovation et d'amélioration est subventionné en totalité par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité voirie et infrastructures;

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la dépense pour effectuer ces travaux de rénovations et d'amélioration d'un montant maximale de 25 000 \$ avant les taxes applicables;

DE FINANCER cette dépense à même toute aide financière à recevoir et/ou le fonds général de la Municipalité (excédent accumulé non affecté);

D'AUTORISER la directrice générale et le responsable de la voirie et des infrastructures à donner toute directive et à signer tout document à cet effet selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

### \_\_\_\_\_

# 207-0723 ENVIRONNEMENT PROJET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

CONSIDÉRANT QU'un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

CONSIDÉRANT l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales;

CONSIDÉRANT QUE la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU :

DE DÉSIGNER la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

D'INDIQUER QUE le conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;

D'AUTORISER la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;

D'AUTORISER la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

Adoptée à l'unanimité

## 208-0723 SÉCURITÉ PUBLIQUE PARTAGE DES COÛTS DU SERVICE PROTECTION INCENDIE - ENTENTE INTERMUNICIPALE 2023-2038

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Brome et la Municipalité de Bolton-Ouest souhaitent conclure une entente d'une durée de quinze (15) ans pour le partage des coûts du service protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente proposée respecte les conclusions du jugement rendu par l'Honorable Sandra Bilodeau, juge de la Cour municipale du Québec, en date du 14 décembre 2012 dans le dossier CMQ-63726 (26953-12) qui gère actuellement les modalités du partage des coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à signer l'entente intermunicipale entre la Ville de Lac-Brome et la Municipalité de Bolton-Ouest concernant le partage des coûts du service de protection incendie (2023-2038) jointe en annexe de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### 209-0723 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AÎNÉS - SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

ATTENDU l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU :

QUE les conseillères M<sup>me</sup> Nancy Lanteigne et M<sup>me</sup> Marie-Blanche Richer soient désignées comme responsables du suivi à la mise en œuvre de la politique des familles et des aînés;

QUE la présente résolution mette à jour la résolution 022-0122.

Adoptée à l'unanimité

### 210-0723 LOISIRS ET CULTURE ENTENTE DE LOISIRS COWANSVILLE – RENOUVELLEMENT 2023-2024

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

DE signer la nouvelle entente en matière de loisirs avec la Ville de Cowansville pour une durée d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024;

QUE le maire, la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

### 211-0723 LOISIRS ET CULTURE FÊTE DES VOISINS – 19 AOÛT 2023 – DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION

II EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale ou la directrice générale adjointe à demander un permis de réunion pour la fête des voisins qui aura lieu le 19 août prochain à l'église St-Michael sur le chemin Glen à Bolton-Ouest.

### 213-0723 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

M. Vaillancourt a répondu aux questions des citoyens.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

214-0723 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever la séance. Il est 21 h 16.

\_\_\_\_\_

Livia Bienvenue Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe Denis Vaillancourt Maire

### ATTESTATION

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.